

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public
de Coopération Culturelle du Château de La Roche Guyon**

Objet : désignation du Directeur

L'an deux mille quatre, le quatre mars à 10 h 30 s'est réuni en Préfecture du Val d'Oise, le Conseil d'Administration de l'E.P.C.C. dûment convoqué le 19 février 2004.

Nombre de membres en exercice = 19
Nombre de membres présents = 15
Nombre de votants = 15

Etaient présents :

Administrateurs

Président : Raymond LAVAUD, vice-président du Conseil général du Val d'Oise, président de la commission Culture, Loisirs, Tourisme.

Représentants de l'Etat :

- Jean-Michel BERARD, Préfet du Val d'Oise
- Catherine FAGART, Directrice régionale adjointe des affaires culturelles (DRAC Ile de France)

Représentants du Conseil général du Val d'Oise

- Robert DAVIOT, Conseiller général du canton de Domont
- Christophe DURAND, Conseiller général du canton de Corneilles en Parisis
- Guy PARIS, Conseiller général du canton de Vigny

Représentant de la commune de La Roche Guyon

- Alain QUENNEVILLE, Maire

Représentant du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR du Vexin français :

- Madame Dominique HERPIN-POULENAT

Programmation - prospective
Mission Patrimoine
Conseil général du Val-d'Oise
2, avenue du parc - Cergy
95032 Cergy - Pontoise Cedex.
Tél : 01 34 25 32 90
Fax : 01 34 25 38 30

Informations touristiques
TAVO - Tourisme - Accueil - Val-d'Oise
Maison du Tourisme
95270 Luzarches
Tél : 01 34 71 90 00
Fax : 01 34 71 06 65

Informations - Réservations
Château de La Roche-Guyon
1, rue de l'Audience
95780 La Roche-Guyon
Tél : 01 34 79 74 42
Fax : 01 34 79 75 72



GA

Personnalités qualifiées

Propriétaires du Château

- Guy-Antoine de La ROCHEFOUCAULD
- Yolaine de La ROCHEFOUCAULD

Personnalités désignée par l'Etat

- Michel TRON, Architecte des Bâtiments de France

Personnalités désignées par le conseil général

- Luc Alain VERVISCH, Directeur général adjoint chargé du développement
- Yves SCHWARZBACH, Directeur de l'action culturelle

Représentants du personnel

- Olivier LOPES
- Vincent SUKHASEUM

Etaient excusés

Didier ARNAL, Conseiller général du canton de Sarcelles

Jean-Pierre MULLER, Conseiller général du canton de Magny en Vexin

Gilles MACRE, Maire-adjoint de la commune de La Roche Guyon

Bernard TOUBLANC, Directeur de la Caisse d'Epargne Ile de France Nord

- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle et le décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002.
- Vu les statuts de l'E.P.C.C. du 19 décembre 2003.
- Vu les modalités de sélection du Directeur, arrêtées par le Conseil d'Administration du 4 janvier 2004.

Etant rappelée la méthode suivie par la commission de pré-sélection des candidatures : 5 dossiers ont été écartés pour vice de forme, 9 ont été examinés dont 4 retenus. Il est proposé aux administrateurs d'auditionner les quatre candidats retenus, à savoir Monsieur HANOTEAUX, Monsieur LERIBAUT, Monsieur ROUSSEAU et Madame TSAPARAS.

Un débat fait suite à l'audition des quatre candidats, à l'issue duquel **le conseil d'administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Gilles LERIBAUT, Directeur de L'Etablissement Public du Château de La Roche Guyon.**

Pour extrait conforme du registre des délibérations.

Le Président

Raymond LAVAUD

R. Lavaud

PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE

DIRECTION DE
L'AMENAGEMENT ET
DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

Cergy-Pontoise, le

04 MAI 2004

Bureau du Contrôle de
Légalité et du Contrôle
Budgétaire

BORDEREAU de pièces adressées à

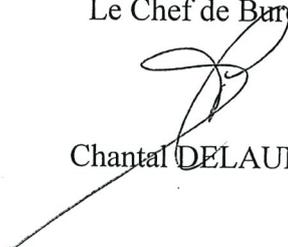
Mme DELAUNAY ☎ 01 34 20.27.63
chantal.delaunay@val-doise.pref.gouv.fr
Mr CATILLON ☎ 01 34 20.27.65
jean-pierre.catillon@val-doise.pref.gouv.fr

000615

Monsieur le Président de l'Etablissement Public
de Coopération Culturelle du Château de
La Roche Guyon
1, rue de l'Audience
95870 LA ROCHE GUYON

Nombre de pièces	Désignation	Observations
1	CONTROLE DE LEGALITE ET CONTROLE BUDGETAIRE DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT <u>Conseil d'Administration - Séance du 04 mars 2004</u> Original de la délibération enregistrée sous le n° 03	Transmis en retour

Pour le Préfet,
Le Chef de Bureau,


Chantal DELAUNAY